

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 10 avril 2017 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous, conseillère
Monsieur Martin Carrier, conseiller
Madame Chantal Gendron, conseillère
Madame Johanne Caron
Monsieur Mario Gendron prend place à la séance à 19 h 54

Est absente : Madame Mélanie Bélanger, conseillère

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 79-17

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 sur proposition de Madame Chantal Gendron et appuyé par Monsieur Martin Carrier.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Rencontre avec le conseil des marguilliers (Fabrique de Saint-Damase)
4. Achat d'asphalte froide
5. Avis de motion décrétant un règlement d'emprunt pour la construction de la salle communautaire
6. Programmation TECQ 2014-2018
7. Levée de la réunion

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 80-17

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Martin Carrier d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

Rencontre avec le conseil des marguilliers (Fabrique de Saint-Damase)

La rencontre n'a pas eu lieu, aucun membre du conseil des marguilliers présent.

Soumission pour achat d'asphalte froide
Résolution 81-17

Madame Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à une demande de prix pour l'achat d'asphalte froide :

Matériaux G. Ouellet inc.	10,50 \$/sac
Centre de Rénovation de la Mitis inc..	6,99 \$/sac

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse soit celle du Centre de Rénovation de la Mitis inc. à 6,99 \$/sac plus les frais de transport. La directrice générale vérifiera avec Monsieur Ghislain Caron, employé de la voirie à savoir combien il faut commander de sacs d'asphalte froide pour réparer tous les trous?

Adoptée

Avis de motion- Règlement 288-2017

Monsieur Martin Carrier, conseiller, donne avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement 288-2017 décrétant un emprunt pour la construction de la nouvelle salle communautaire.

Monsieur Mario Gendron prend place à la table du conseil à 19 h 54.

Programmation TECQ 2014-2018

Résolution 82-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal qu'un montant de 115 000 \$ de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ) soit réservé pour le financement de la nouvelle salle communautaire dans le cadre du Programme PIQM, sous-volet 5,1 RÉCIM (dossier numéro 557915). Cette résolution abroge la résolution 51-17 adoptée à la séance ordinaire du 6 mars 2017.

Adoptée

Levée de la réunion

Résolution 83-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier de clore la séance à 20 h 30.

Adoptée

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire